

2. Le Plan d'action annuel

1) Qu'entend-on par plan d'action annuel ?

« Le plan d'action annuel est la traduction dans le réel des objectifs déterminés par le projet pédagogique. Ce plan d'action doit lui aussi faire l'objet d'une évaluation régulière. Il est important que l'élaboration et l'évaluation du plan d'action associent concrètement et effectivement l'équipe qui est chargée de le faire vivre¹ ».

2) Pourquoi un plan d'action ?

Le plan d'action est établi sur base du projet pédagogique qui est valable pour une période de cinq ans. Il permet donc chaque année de faire le point, d'évaluer les actions et de revoir ses objectifs en fonction des évaluations de l'année écoulée, afin de se fixer de nouveaux projets, de nouvelles activités visant à répondre aux missions des EDD. Le modèle minimal de rapport d'activités est un outil qui vous permettra d'évaluer le plan d'action mis en place.

3) Quand doit-il être rentré ?

Le plan d'action annuel est une prévision des activités pour l'année à venir et doit être envoyé à l'ONE en même temps que la demande de subvention c'est-à-dire pour le **30 septembre au plus tard**.

4) Comment rédiger un plan d'action ?

Afin de vous aider à rédiger un plan d'action, la Fédération francophone des écoles de devoirs et les Coordinations régionales ont réalisé le canevas suivant qui vous permettra d'avoir une base de travail:

⇒ Introduction

L'introduction est généralement rédigée lorsque le plan d'action est complètement construit. Elle est une sorte de résumé des enjeux du plan d'action.

⇒ Objectifs

Afin d'atteindre les objectifs généraux définis dans votre projet pédagogique (objectifs à long terme sur cinq ans), il est important d'en établir, chaque année, des spécifiques.

⇒ Calendrier des activités

Il s'agit ici de répertorier tous les types d'activités à organiser durant l'année.

Pour chaque type d'activités proposé, indiquez :

- La période ou date de l'activité (exemple : 1^{er} trimestre de l'année)
- Le type d'activités (exemple : citoyenne)
- Le ou les objectifs opérationnels de l'activité (exemple : ouverture de l'enfant vers d'autres cultures)
- La description de l'activité
- La description des méthodes, des moyens d'action, partenariats,...
- Les différentes étapes planifiées
- Les résultats escomptés

¹ Commentaires des articles, article 7 du décret EDD.